

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2022	N° 2022-685

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 novembre 2022	<i>Délibération</i>
	Direction pilotage emploi et dialogue social Service GPEEC	<i>N° 2022-685</i>

Ajustement des effectifs de Bordeaux Métropole - Direction générale des territoires - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services de Bordeaux Métropole, des ajustements d'effectif, des modifications de postes, apparaissent nécessaires au sein de la Direction générale des territoires.

I. DIRECTION GENERALE

▫ Mission contractualisation

- **Ouverture d'un poste de « directeur de mission » (PER09242) de catégorie A, filière technique administrative, cadre d'emplois des attachés au cadre d'emplois des administrateurs**

La mission contractualisation est chargée de piloter les démarches de contractualisation (contrats de co-développement) et de mutualisation menée par Bordeaux Métropole avec les communes.

Au titre de la contractualisation, le dernier cycle de négociation du CODEV 5 a conduit à retenir 926 fiches actions uniques représentant un engagement financier de plus de 1,6 milliards d'euros pour Bordeaux Métropole sur la durée du contrat (2021-2023).

Le directeur de mission assure un rôle dans le cadrage de la négociation, l'animation du travail inter-Directions Générales, la conduite de la négociation par commune en lien étroit avec la vice-présidence en charge du CODEV. Le prochain cycle de négociation du CODEV 6 se déroulera en 2023 avec un enjeu croissant de coordination entre les Pôles territoriaux, les Directions centrales de Bordeaux Métropole et les communes. Parallèlement, une réflexion est engagée sur l'évolution des outils de pilotage et de suivi des CODEV (eCODEV).

Dans la continuité de la « mutualisation à la carte » initiée en 2016, les cycles successifs de mutualisation ont vu de plus en plus de communes et de domaines d'activité rentrer dans la démarche. Au 1er janvier 2023, 24 communes auront mutualisé au moins un domaine d'activité. Outre l'animation des cycles de mutualisation et la conduite des négociations afférentes, le directeur de la mission doit structurer le suivi du dialogue de gestion annuel

avec les communes sur un nombre croissant d'activités : revues annuelles des contrats d'engagement, révisions des niveaux de service... Dans ce cadre, des évolutions substantielles sont envisagées sur la notion de révision de niveau de service, en particulier sur les outils et méthodes de validation par les communes.

Suite au nouveau pacte de gouvernance adopté en 2020, de nouveaux dispositifs ont été mis en place pour adapter les mécanismes instaurés sous le précédent mandat (ex. mécanisme de solidarité « petites communes » pour la mutualisation, ...). Un nouveau schéma de mutualisation sera adopté le 22 novembre 2022 par le Conseil métropolitain.

Dans ce contexte, le directeur de la mission est amené à s'investir de plus en plus dans l'animation du dialogue de gestion avec les communes, en préparant et pilotant des groupes de travail de niveau stratégique avec les DGS des Communes (ex. vademecum de la mutualisation, révision des conventions de délégation de gestion...). Ces activités exigent à la fois sens de la négociation, capacités d'analyse et de synthèse, aide à la décision stratégique, ainsi qu'une parfaite maîtrise du cadre juridique et financier de l'action métropolitaine.

Ainsi, il est proposé d'ouvrir le poste de directeur de la mission contractualisation au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

II. **COORDINATION**

▫ **Direction de la prévention**

Service santé environnement

- **Evolution d'un poste « d'agent de lutte antivectorielle » (PER12100) de catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques en « responsable d'atelier – gestion du parc roulant et matériel d'intervention », toujours de catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise**
- **Evolution d'un poste « d'agent de lutte antivectorielle » (PER12098) de catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques en « responsable d'équipe lutte antivectorielle - référent logistique » toujours de catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise**

Le centre de démoustication a intégré Bordeaux Métropole en novembre 2019, reprenant les missions de démoustication de confort assumées jusqu'alors par l'EID. Le centre est composé de onze postes, dont un responsable de centre, un chargé d'étude et de coordination et neuf agents de lutte antivectorielle.

Il dispose pour ses interventions d'un parc de véhicules dédié (véhicule de liaison, véhicules d'interventions de type utilitaire et véhicules de traitement (4x4 et à plateaux)) et de matériel spécifique à la réalisation de ses missions (Canon Martignani autoporté, Thermonébulisateur autoporté, pulvérisateurs, atomiseurs, ...).

Après près de trois ans d'activité, et compte tenu de la complexité croissante des interventions en matière de la lutte antivectorielle, il apparaît aujourd'hui nécessaire de faire évoluer l'organisation interne du centre de démoustication comme suivant :

- **Evolution d'un poste « d'agent de lutte antivectorielle » (PER12100) de catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques en « responsable d'atelier – gestion du parc roulant et matériel d'intervention », toujours de catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise.** Il sera alors en charge de la gestion du suivi du parc roulant et du matériel d'intervention du centre, tout en conservant dans ses missions des activités opérationnelles.
- **Evolution d'un poste « d'agent de lutte antivectorielle » (PER12098) de catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques en « responsable**

d'équipe lutte antivectorielle - référent logistique » toujours de catégorie C, cadre d'emplois des agents de maîtrise. Il encadrera ainsi 9 agents, pourra accompagner les équipes en proximité, planifier les interventions en lien avec les besoins des communes et assurer l'intérim du responsable de centre en cas d'absence. Il conservera dans ses missions des activités opérationnelles avec les équipes encadrées.

▫ Direction d'appui aux territoires

Service finances, systèmes d'information et analyse de gestion

- **Création d'un poste de catégorie A, filière administrative et technique, cadre d'emplois des attachés et ingénieurs de « chargé de mission accompagnement du projet MAGE ». Ouverture de ce poste au recrutement de non titulaires**

L'accompagnement, la formation et plus généralement tout ce qui a trait à l'administration fonctionnelle des logiciels et applicatifs utilisés par les agents des pôles territoriaux dans leurs expertises, se font au sein du service finances, systèmes d'information et analyse de gestion de la Direction appui aux territoires DAT.

Le périmètre des fonctionnalités couvertes par l'activité d'administration fonctionnelle du service est très large puisqu'elle concerne, à titre d'exemple, le dessin assisté par ordinateur, la facturation des travaux de voirie, la gestion des marchés ou de la gestion de la maintenance assistée par ordinateur - MAGE (GMAO). Cela représente environ une dizaine d'applications ou de logiciels qui sont suivis par trois chargés d'études fonctionnelles.

Le projet de GMAO MAGE consiste d'ici 2029, en la mise en place d'un logiciel unique de gestion et de maintenance du patrimoine. MAGE est donc en cours de déploiement au sein de la DGT sur le périmètre de l'espace public : domaines propreté, voirie et espaces verts.

Les principaux objectifs du programme MAGE sont les suivants :

- Aider les services communs, les services métropolitains et les services communaux à atteindre les objectifs de mandature,
- Connaître et partager le patrimoine,
- Optimiser les processus et les coûts de gestion et d'entretien,
- Accompagner la transformation liée à la mutualisation.

Les points clés de la mise en œuvre de MAGE à Bordeaux Métropole sont :

- L'utilisation d'une même instance MAGE pour gérer des patrimoines différents, pour des entités organisationnelles distinctes et cela en limitant le plus possible les développements spécifiques et en restant au plus proche du socle logiciel déjà existant,
- Le couplage de MAGE et son insertion dans l'écosystème du SI Bordeaux Métropole,
- Le déploiement des fonctions de mobilité en liaison avec la cartographie (utilisation d'un SIG) et la possibilité d'utiliser la cartographie comme moyen d'entrée dans MAGE aussi bien depuis un poste informatique qu'en mobilité.

La DAT assure la responsabilité, pour la DGT, de la chefferie métier de ce projet ambitieux de mutation informatique aux fins de simplification et de fiabilisation des informations à destination des services opérationnels et décisionnels.

Or, la DAT ne dispose pas de ressource uniquement dédiée à la chefferie de projet MAGE. Cela rend difficile la mise en place de cet outil au sein de la DGT et complique la mission de la DGNSI car, pour répondre aux besoins de chaque domaine : propreté, voirie et espaces verts, le socle commun de la solution informatique MAGE doit systématiquement faire l'objet d'adaptations et de développements spécifiques.

Or, ces derniers ne peuvent être le fruit que d'une intense collaboration entre les équipes de la DGNSI et de la DGT, détentrice de la vision métier.

Concernant MAGE espace public, l'année 2019 a été marquée par la conduite des ateliers « métier » qui ont permis d'aboutir aux prérequis du domaine « Propreté » autour de 6 thématiques (Description du patrimoine, Référentiel tournées et évènements réguliers, Planification quotidienne gestion des exceptions, Gestion des prestations externalisées, Gérer les demandes et signalements, Saisie des réalisations). Des ateliers liés notamment à l'homogénéisation des pratiques opérationnelles se sont poursuivis en 2020 et 2021.

La mise en production de l'outil pour le domaine « propreté » a débuté au second semestre 2022. Elle consiste en la mise en œuvre du suivi de l'activité GMAO liée à la propreté de Bordeaux Métropole. Ce chantier sera entre autres l'occasion de développer une première version de l'interface entre le logiciel MAGE et le logiciel GDU (logiciel de gestion des demandes issues des communes).

Le succès de cette étape et la bonne utilisation de l'outil par les agents dépend du bon déroulement des 4 grandes phases d'accompagnement au changement pour lesquelles la DGT ne dispose pas de compétences internes :

- Analyse d'impact : bien étudier les conséquences de l'arrivée de Mage dans les services opérationnels afin d'établir un plan d'accompagnement ;
- Plan d'accompagnement : proposer la meilleure méthode d'accompagnement au déploiement d'un patrimoine ou d'un projet multi-patrimoine afin de permettre une mise en œuvre efficiente et acceptable par les métiers ;
- Mise en œuvre :
 - construction des procédures métiers en lien avec l'outil Mage : les process métier changent avec l'arrivée de MAGE ;
 - recette métier du patrimoine (propreté, voirie et espaces verts) dans Mage
 - définition des programmes de formation et rédaction des supports
 - réalisation des formations
- Retour d'expérience pour capitaliser sur les autres patrimoines.

Afin de limiter le recours systématique à des intervenants extérieurs (et réduire très significativement les dépenses associées), gagner en autonomie, garantir la stabilité des équipes dédiées et inscrire la démarche sur la durée, il est **proposé la création d'un poste de « chargé de mission accompagnement du projet MAGE », de catégorie A, filière administrative et technique, cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs.**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de **pouvoir recourir à des agents non-titulaires sur ce poste.**

Ce poste est d'autant plus attendu que :

- le calendrier prévu pour l'extension au domaine voirie s'accélère en raison de l'obsolescence annoncée de l'actuel logiciel GIMA en octobre 2023. Ce calendrier contraint nécessitera de revoir le budget de l'AMO nettement à la hausse si le recours à de nouvelles ressources en interne est impossible ;
- c'est un projet « long terme » pour la DGT puisque MAGE est en cours de déploiement sur le patrimoine « propreté », en cours de développement sur la partie « voirie » et prochainement étendu au domaine « espaces verts ».

L'expertise qui serait acquise en interne devrait générer des gains de productivité en matière de planning de déploiement. MAGE est un outil qui devra être maintenu sur le long terme afin qu'il ne tombe pas en désuétude, ce qui plaide pour que ces missions soient supervisées par des ressources internes à Bordeaux Métropole.

Enfin, la création de ce poste permettra à la DAT de renforcer sa capacité de pilotage des projets informatiques de la DGT, au titre de la chefferie de projet métier. Le positionnement

de ce poste est cohérent avec les fonctions d'administration fonctionnelle par ailleurs déjà réalisées au sein de la DAT pour plusieurs applicatifs métiers (Urbasmart, ...).

Service marchés - procédures – RH

- **Transformation d'un poste « d'instructeur marchés publics » au départ à la retraite du titulaire du poste, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (PER 06477) en poste de « responsable de centre », catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux. Ouverture de ce poste au recrutement de non titulaires**
- **Création de deux centres**

Le service marchés – procédures – RH au sein de la DAT assure l'instruction et la sécurisation juridique de l'ensemble des marchés de la Direction Générale des Territoires dédiée aux périmètres suivants : voirie, aménagement, entretien, propreté de l'espace public, transports scolaires, ainsi que des marchés propres à la DAT (ex : audit, marchés de fournitures et locations pour le service magasin et logistique).

Le service est composé de 4 instructeurs marchés publics (catégorie B). Ils sont en charge de la passation des marchés publics et des avenants de tous types et de tous montants, pouvant aller jusqu'à plusieurs millions d'euros sur des marchés complexes, et sur des grands projets.

Les missions du service se déclinent actuellement autour des activités suivantes :

- **Pilotage** : recensement des besoins et planification des consultations,
- **Rédaction** des pièces administratives, techniques et financières en mode projet avec les services utilisateurs et la Direction des Achats et de la commande publique (DACP) pour les procédures formalisées),
- **Suivi de la procédure de passation** en lien avec la DACP pour les procédures formalisées,
- **Suivi d'exécution administrative** (sous-traitants, avenants, révisions, prix nouveaux, etc.),
- **Suivi qualitatif** des marchés en lien avec les utilisateurs,
- **Sécurisation des process**,
- **Veille réglementaire** en lien avec la DACP,
- **Animation de l'espace collaboratif**,
- **Elaboration des tableaux de suivi et des indicateurs d'activité.**

La rédaction des marchés doit aujourd'hui répondre à plusieurs enjeux qui seront renforcés sur les années à venir :

- Mutualisation à la carte mise en place par Bordeaux Métropole (des besoins différents par pôle, groupements de commande avec les communes, centrale d'achats, etc.),
- Prise en compte de l'innovation,
- Complexité des marchés,
- Emergence de besoins nouveaux dans les pôles et au sein même de la DAT (prestations d'audit, d'AMO) en lien avec le renforcement de la mission d'appui aux territoires,
- L'évaluation des politiques publiques notamment en matière de développement durable (suivi de la traçabilité des déchets, prévention des risques sur les chantiers, prévention des nuisances de chantiers, ...).

La complexification croissante de la réglementation de la commande publique et des marchés (développement durable, RGPD, propriété intellectuelle) et des besoins nécessitent des compétences relevant des missions d'un poste de catégorie A.

La transformation d'un poste cat B en cat A permettra de confier à l'agent des missions renforcées de conseil marchés sur l'allotissement, la stratégie d'acquisition, et l'ingénierie des contrats. En outre, les objectifs ambitieux notamment en matière d'innovation et de

développement durable rendent indispensables le renforcement du service via un cadre intermédiaire qui assurera la coordination de l'ensemble des activités des collaborateurs du centre et le développement d'outils de reporting.

Ceci permettra une montée en expertise des missions réalisées par le service, en lien direct avec les enjeux de Bordeaux Métropole.

En 2020-2021, le fonctionnement du service marchés à flux très tendu a mis en exergue les difficultés pour le responsable de service d'assurer à la fois des missions de responsable de service et de responsable de projet sur des dossiers complexes et sensibles.

Ainsi, il est demandé :

- la **création d'un poste de « responsable de centre », de catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés par transformation d'un poste de catégorie B (PER06477)** qui aura en charge la chefferie de centre et le pilotage et la coordination des marchés de la DGT.

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de **pouvoir recourir à des agents non-titulaires sur ce poste.**

- la **création de deux centres :**

- o Un « **centre affaires générales** », dont la responsabilité serait assurée par le responsable de service, et serait composé :
 - D'un poste de « gestionnaire de la commission d'indemnisation des commerçants » – poste de catégorie B (PER09227)
 - D'un poste « assistant de gestion polyvalent » – poste de catégorie C (PER09232)
 - D'un poste de « gestionnaire procédures et RH » – poste de catégorie B (PER09224)
 - D'un poste « d'assistant de gestion administrative » - poste de catégorie C (PER13041)
- o Un « **centre passation et suivi des marchés** », dont la responsabilité serait confiée au nouveau poste à créer de catégorie A, et serait composé des trois postes de catégorie B « instructeurs marchés publics » (PER09503, PER07333, PER09226).

III. **POLE TERRITORIAL BORDEAUX**

□ **Direction de la gestion de l'espace public (DGEP)**

Service éclairage public et équipements connectés

- **Création d'un poste « d'assistant administratif », catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs**

A la suite du transfert d'effectifs de la DGTERE concernant l'éclairage public (CT juin 2022), la gestion administrative va nécessiter la **création d'un poste « d'assistant », catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs**, qui sera rattaché au responsable du service éclairage public et équipements connectés. Cette création de poste permettra la pérennisation d'un agent en poste tremplin (TRE00035).

IV. **POLE TERRITORIAL OUEST**

□ **Direction du Développement et de l'Aménagement (DDA)**

Service Aménagement Urbain (SAU)

- Transformation d'un poste de « technicien » de catégorie B (PER07049) en un poste de « responsable de centre – chef de projet », de catégorie A, filières administrative et technique, cadre d'emplois des attachés et ingénieurs. Ouverture de ce poste au recrutement de non titulaires.
- Transformation d'un poste « d'assistant administratif » de catégorie C (PER07330) en un poste de « chef de projet » de catégorie A, filières administrative et technique, cadre d'emplois des attachés et ingénieurs. Ouverture de ce poste au recrutement de non titulaires.
- Création de deux centres

Le Service Aménagement Urbain du Pôle territorial ouest est chargé du pilotage d'opérations d'aménagement et de projets d'espaces publics sur l'ensemble des communes du pôle, avec au surplus la conduite d'opération des projets d'infrastructures sur le secteur stratégique de l'OIM Bordeaux Aéroport et la conduite d'opérations de développement économique.

Ces opérations et projets font l'objet d'engagements calendaires et financiers (études, levée des préalables, travaux) de la Métropole au travers des contrats de co-développement (CODEV) et des Fonds d'Investissement Communaux (FIC).

Actuellement, quelques 230 opérations / intentions de projet (de nature et d'importance diverses) sont ainsi inscrites au plan de charge sur les 3 ans à venir. La direction s'est d'ailleurs dotée d'un logiciel spécifique de gestion de projet (Géopole) afin de disposer enfin d'un véritable outil de pilotage du plan de charge et de reporting. La mise en œuvre de cet outil et surtout son actualisation régulière (indispensable à son utilité dans la durée) se réalise à moyens constants.

Au-delà des grandes politiques métropolitaines (Le Million d'arbres, le plan Marche, le développement du Réseau Vélo Express – ReVE -, la nouvelle feuille de route économique, l'OAIM Parc des Jalles...) qui vont impacter directement la conduite d'opération, un certain nombre de projets entrent aujourd'hui en phase opérationnelle et viennent impacter de manière importante le plan de charge.

□□ Plan de charge à affecter et estimation des besoins

On peut distinguer trois catégories :

Nature d'opération	Estimation des besoins en ETP cat A	Estimation des besoins en ETP cat B
Les nouveaux projets d'infrastructure		
Réaménagement de la Route de Lacanau (5 communes, estimation de 60 millions d'euros)	0,5	0,2
Recalibrage de la route de Labarde entre Parempuyre et Ludon (estimation de 4 millions d'euros)	0,5	0,2
Les projets d'aménagement urbain		
Opérations de restructuration d'îlots urbains mutables : site de la Poste et Pichey (Mérignac)	0,5	0,1
- opération de renouvellement urbain Yser (Domofrance)	0,5	0,2
- requalification des espaces publics du centre-ville (Bruges)	0,1	0,1
- Programme de requalification des espaces publics de la copropriété du Burck	0,2	0,1
Les opérations d'aménagement (sous pilotage du pôle territorial)		
- secteur de Terrefort (Bruges)	0,2	0,1
- secteur de Berlican (Saint Médard-en-Jalles)	0,2	0,1

- Projet Urbain Partenarial du secteur de Gelès (Le Taillan Médoc)	0,3	0,1
TOTAL	3 ETP	1,2 ETP

▣▣ Financement des postes sollicités

Afin de ne pas créer de postes supplémentaires par rapport à l'effectif de la DDA, il est proposé la transformation de postes existants :

- **Transformation d'un poste de « technicien » de catégorie B vacant (PER07049) transformé en un poste de « responsable de centre – chef de projet » de catégorie A, filières administrative et technique, cadre d'emplois des attachés et des ingénieurs,**
- **Transformation d'un poste « d'assistant administratif » de catégorie C vacant au 01/01/2023 (PER07330) transformé en un poste de « chef de projet », de catégorie A, administrative et technique, cadre d'emplois des attachés et des ingénieurs.**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de **pouvoir recourir à des agents non-titulaires sur ces postes.**

Il est proposé que la création de deux postes supplémentaires, l'un de « chef de projets » en catégorie A et le second poste de « chargé d'opération » catégorie B, bien que nécessaires, soit décalée en 2023 pour tenir compte des contraintes sur les emplois et en utilisant des postes existants qui seront vacants dans le courant de l'année 2023.

▣▣ Structuration du service aménagement urbain

Engagée depuis plusieurs années, la structuration du service aménagement urbain se traduit par la définition d'un organigramme cible aboutissant à la nécessité à terme de le doter de 4 postes supplémentaires (3 A, 1 B).

Actuellement composé de 25 postes (1 responsable de service, 12 chefs de projets, 8 chargés d'opérations, 2 agents à la cellule mobilité, 1 cartographe), le service se caractérise par une organisation « en râteau » (rattachement direct de l'ensemble des agents au chef de service) qui apparaît désormais comme limitant au regard de la multiplicité des projets et des thématiques traitées. Même si l'expertise et l'appui des directions centrales sont régulièrement sollicités, la complexité croissante de la législation et des projets nécessite une animation (évolution constante de la réglementation environnementale, interfaces et coordination des nombreux concessionnaires ...) et une structuration technique et en terme d'élaboration de process qui ne peuvent actuellement être assurées faute de moyens, ce qui affaiblit dans la durée la montée en compétence « métier » des agents et plus globalement l'efficacité du service.

A l'occasion de cette première phase, il est proposé de structurer l'organisation de la manière suivante :

*** Création d'un centre « conduite d'opération » :** il est proposé de renforcer la conduite d'opération en structurant l'organisation actuelle par l'encadrement des chargés d'opération intervenants en appui des différents chefs de projet (situation de management fonctionnel) : encadrement et management de proximité, gestion et organisation des plans de charge, appui technique, interface avec les chefs de projet, accompagnement et montée en compétence des nouveaux arrivés des nouveaux arrivants (montée en compétence ...). Ce centre comptera neuf postes : un responsable de centre et huit conducteurs d'opérations. Le responsable de ce centre aura, par ailleurs, des missions de chef de projet sur un nombre restreint d'opérations.

*** Création d'un centre « coordination des projets urbains et stratégiques »** : au regard de l'importance croissante des procédures liées aux opérations d'aménagement (1 ZAC en régie, 7 PAE, pilotage de sept conventions passées avec les aménageurs, conventions de PUP ...) et des enjeux pour la Métropole (densité, production de logements, qualité urbaine des espaces publics, maîtrise financière des opérations ...), il apparaît nécessaire de structurer un centre « ressources » en capacité de fournir un appui aux chefs de projet ou de piloter en propre certaines opérations d'envergure.

Ce centre sera composé dans un premier temps par trois postes de chefs de projets. L'encadrement de cette structure sera assuré par le responsable de service

▫ **Direction de la Gestion de l'Espace Public**

Service Moyens Communs – Centre Arbres

- **Création de trois postes « d'arboristes-grimpeurs » de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques.**

Le Pôle Territorial Ouest a commencé à structurer son organisation par la constitution d'un centre « arbres » composé d'une équipe d'arboristes-grimpeurs, de surveillants de travaux et de chargés de patrimoine arboré.

Pour être en mesure de répondre à l'ensemble des enjeux de gestion du patrimoine arboré actuel et afin de garantir un niveau de maintenance préventive et curative avec pour objectif de préserver ce patrimoine et d'en assurer sa pérennité, il est aujourd'hui nécessaire de renforcer les moyens dédiés à la gestion du patrimoine arboré.

Dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des créations de postes du centre arbres, les priorités sont les suivantes :

1^{er} janvier 2023 :

- **Création d'un poste « d'arboriste-grimpeur » de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques**

1^{er} janvier 2024 :

- **Création de deux postes « d'arboristes-grimpeurs » de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques**

Service Territorial 5 – centre espaces verts

- **Ouverture d'un poste de « responsable d'équipe » au cadre d'emplois des agents de maîtrise (PER07102)**

Au sein de l'unité régie du centre espaces verts du service territorial 5, plusieurs équipes sont en charge de l'entretien des espaces verts des communes du pôle territorial Ouest. L'encadrement de « l'équipe sud » notamment (PER07102) relève du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Service Territorial 6 – centre maintenance, propreté, espaces verts, stades

- **Ouverture d'un poste de « responsable d'équipe » au cadre d'emplois des agents de maîtrise (PER07157)**

Au sein de l'unité régie du centre maintenance, propreté, espaces verts, stades, une équipe est en charge de l'entretien des espaces verts sur le service territorial 6.

L'encadrement de cette équipe (PER07157) relève notamment du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

V. **POLE TERRITORIAL SUD**

□ **Direction du Développement de l'Aménagement (DDA)**

Service aménagement urbain – centre mobilité projets urbains

- **Ouverture d'un poste de « chargé d'opération » à la filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs (PER13351)**

Il est proposé d'ouvrir à la filière administrative, en plus de la filière technique, le poste de « chargé d'opération » (PER13351) au sein du service aménagement, à l'identique des autres postes de cette équipe.

Service aménagement urbain – centre espaces publics

- **Ouverture d'un poste de « responsable de projet », catégorie A, à la filière administrative, cadre d'emplois des attachés (PER13350)**

Il est proposé d'ouvrir à la filière administrative, en plus de la filière technique, le poste de « responsable de projet » (PER13350) au sein du service aménagement, à l'identique des autres postes de cette même équipe.

Service maîtrise d'œuvre – centre réseaux et paysage

- **Ouverture d'un poste de « chargé de projet » de catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens (PER13057) au recrutement de non titulaires**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires sur le poste de « chargé de projet » (PER13057).

- **Transformation d'un poste de « chargé de projet », catégorie B (PER07597), filière technique, cadre d'emploi des techniciens, en poste de « chef de projet nature et paysage », catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs**

Le centre réseau et paysage (CRP) du PTS nécessite une réorganisation interne permettant de consolider son expertise et sa capacité de faire.

Le CRP étudie et réalise des projets d'aménagement d'espaces publics paysagers, de végétalisation, d'espaces ludiques et sportifs pour le compte des communes mutualisées et de la métropole. Il est aussi régulièrement sollicité pour contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie « nature » de la métropole dont le projet de mandature « 1 million d'arbres », du fait de la connaissance du territoire et des partenaires.

La complexité des projets menés nécessite de renforcer le niveau de compétence en conduite d'opération (mise en œuvre opérationnelle complexe, marchés spécifiques, levée de préalables environnementaux, concertation, outils financiers de suivi).

Les sujets et projets portés par ce centre nécessitent d'intégrer une part d'innovation et de benchmark très important pour mettre à niveau l'expertise dont l'actualité ne cesse d'évoluer.

Ce poste permettra d'assurer l'interface entre les directions centrales, les élus et les techniciens et de favoriser l'accompagnement et l'acculturation des équipes et des communes du territoire. Il permettra de répondre aux contributions attendues du CRP aux réflexions transversales et prospectives de la politique nature telles que l'accompagnement à l'élaboration des dossiers de candidatures pour la labélisation BM capitale de la biodiversité, celui des bureaux d'études et AMO, l'Observatoire de la Nature, l'agriculture urbaine et les groupes de travail tels que trame noire et GEMAPI.

Il permettra aussi de conseiller techniquement les services opérationnels dans l'élaboration des projets d'espaces publics en soutien à la responsable du centre.

Ainsi, pour répondre à ces besoins, il est proposé **de transformer le poste de « chargé de projet » de catégorie B (PER07597) en un poste de « chef de projet nature et paysage », catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs.**

Service foncier

- **Changement d'intitulé du « centre de gestion administrative et domaniale » en « centre administratif, juridique et domanial »**

Le centre est référencé comme expert juridique pour toutes les problématiques foncières rencontrées au sein du service et en accompagnement des chefs de projet du service aménagement urbain.

Les missions du centre nécessitent une expertise juridique dans le domaine des acquisitions et cessions foncières (gestion de dossiers complexes, rédaction de conventions etc.), la domanialité (mise en œuvre d'enquêtes publiques, production d'arrêtés etc.), le suivi des actes notariés (lecture et validation des actes etc.) et la gestion de contentieux (mise en demeure d'acquiescer, occupations illégales, recours divers).

Ainsi il est proposé de régulariser l'intitulé du centre pour le mettre en conformité avec les missions assurées.

- **Suppression d'un poste de « cartographe » de catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens**

Au départ de l'agent sur le poste en juillet 2023, il est proposé de supprimer le poste de cartographe (PER07654). Cette suppression permettra de financer en partie un poste d'assistant administratif au service foncier et un poste d'agent d'accueil au ST3.

- **Création d'un poste « d'assistant administratif » de catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs**

Le service foncier bénéficie d'un poste tremplin sur les missions d'assistance foncière. C'est un poste support indispensable au sein du service foncier qui assure :

- Le support administratif sur le suivi notarial, les dossiers de classement/cession/déclassement du « centre gestion administrative et domaniale »
- L'appui administratif des chargés d'opération du « centre prestations foncières » et du responsable de service
- La gestion des demandes d'arrêtés d'alignement sur 2 communes
- La référence archive pour le service

Ainsi, il est proposé de **créer un poste « d'assistant administratif », catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs**, rattaché au nouveau « centre administratif, juridique et domanial », qui permettrait de pérenniser un agent actuellement en poste tremplin (TRE00049).

□ **Direction de la gestion de l'espace public (DGEP)**

Service territorial 3 – centre coordination proximité

- **Création d'un poste « d'agent d'accueil », de catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs**

Pour gérer correctement les différentes missions dans ce domaine (accueil physique et téléphonique, traitement des mails et courriers, gestion de GDU, secrétariat de l'hygiène, prises de certains arrêtés simples...), sur 2 sites différents (Mairie et Service Territorial), un minimum de 3 ETP est nécessaire.

Après un démarrage difficile avec deux postes, la cellule a été renforcée par un agent y travaillant à mi-temps, son autre mi-temps étant effectué à l'unité éclairage public/mobilier urbain du ST3. Mais aujourd'hui, force est de constater l'insuffisance de cette action corrective, avec une saturation régulière de l'accueil espace public qui ne peut répondre à toutes les demandes, et une mise en tension de ces agents.

Il est ainsi **proposé de créer un poste « d'agent d'accueil » au centre coordination et proximité du service territorial 3.**

Service territorial 4 – centre espaces verts – unité prestations transversales

- **Création d'un poste « d'arboriste-grimpeur », catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques**

Pour être en mesure de répondre à des enjeux de gestion du patrimoine arboré croissants et afin de garantir un niveau de maintenance préventive et curative avec pour objectif de préserver ce patrimoine et d'en assurer sa pérennité, le Pôle Territorial Sud sollicite la **création d'un poste « d'arboriste-grimpeur » catégorie C.**

La création de ce poste de catégorie C sera financée par la réduction de l'externalisation.

VI. POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

□ **Mission pilotage**

- **Transformation d'un poste « d'assistant de direction » de catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (PER09783) en poste « d'assistant de direction » de catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.**

Rattaché à la mission pilotage depuis le 1^{er} octobre, le poste d'assistant de direction de la DDA a désormais une fiche de poste qui intègre de nouvelles missions de pilotage (tableaux de bord, suivi RH, organisation de séminaires, assistance et conseil auprès des 5 directions du PTRD...).

Cette prise de fonction s'accompagne d'une montée en compétence, notamment sur les missions RH, et davantage d'autonomie. La mission pilotage, en plein essor et développement de son périmètre d'intervention, est renforcée.

La diversité des missions exercées conduit ainsi à **transformer le poste « d'assistant de direction » de catégorie C, cadre d'emplois des adjoints administratifs en poste de catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs.**

□ **Direction du développement et de l'aménagement (DDA)**

Service droit des sols

- **Modification du positionnement du poste « agent d'accueil général » (PER12643)**

Il est demandé la modification du positionnement du poste d'agent d'accueil général du PTRD, au sein du service droit des sols. Actuellement, le poste est directement rattaché au responsable de service. Il est proposé que **ce poste soit rattaché au centre accueil pré-instruction et conformité.**

En effet, ce centre a vocation à centraliser les missions d'accueil du public, et favoriserait la montée en compétence de l'agent, en l'intégrant à un collectif de travail.

Service foncier - Centre prestations foncières – projets

- **Ouverture d'un poste de « responsable de centre » de catégorie B, filières technique et administrative, cadres d'emplois des techniciens et rédacteurs (PER12082) au recrutement de non titulaires**

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires sur le poste de « responsable de projet » (PER13057).

Service foncier - Centre gestion administrative et domaniale

- **Ouverture d'un poste de « responsable de centre » de catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés (PER09543) à la filière technique, aux ingénieurs et au recrutement de non titulaires**

Il est proposé d'ouvrir le poste de « responsable de centre » du centre gestion administrative et domaniale à la filière technique, au cadre d'emplois des ingénieurs.

Compte tenu des compétences attendues et de la technicité requise, l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires sur le poste de « responsable de projet » (PER13057).

□ **Direction de la gestion de l'espace public (DGEP)**

Service territorial 1 – Centre exploitation régie – Unité espaces verts rivières

Service territorial 2 – Centre exploitation régie – Unité espaces verts

- **Création de quatre postes « d'arboriste-grimpeur », catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques**

L'équipe dédiée à la transition écologique a notamment permis de dédier des premiers moyens à la gestion du patrimoine arboré sur la rive droite, celle-ci n'ayant jamais fait l'objet de politiques communales avant mutualisation.

Toutefois, à l'issue d'une première année de fonctionnement, force est de constater que les moyens afférents à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et au patrimoine arboré sont insuffisants tant en expertise qu'en agents de terrain dédiés : les premiers diagnostics arboricoles et recensements réalisés sous pilotage de la mission transition écologique sur 2021 montrent l'ampleur de l'activité, avec un taux de 40% d'interventions nécessaires sur les 1 100 arbres répertoriés (64 abattages et 398 élagages ou tailles de reconversion nécessaires).

Les interventions sur le patrimoine arboré sont déjà fortement (volume de 203 000 € de travaux annuels de taille, d'élagage ou abattage d'arbres) avec des limites en termes de réactivité. Or ces travaux sécuritaires supplémentaires, au fur et à mesure de l'établissement des diagnostics (campagne de 1000 à 1300 arbres diagnostiqués par an), estimés à 69 000€ annuellement, pourraient être réalisés en interne via la création de deux postes « d'arboristes grimpeurs ».

Il est donc proposé, selon une programmation pluriannuelle, de **créer 2 postes d'arboriste-grimpeur** par service territorial qui permettront notamment d'assurer les interventions urgentes pour donner suite aux diagnostics effectués, ces créations étant partiellement financées par les économies générées sur des prestations externalisées et également génératrices d'économies de fonctionnement.

Au 1^{er} janvier 2023 :

- **Création de 2 postes d'arboristes grimpeurs, cadre d'emploi des adjoints techniques, au ST1 - centre exploitation régie – unité espaces verts rivières**

Au 1^{er} janvier 2024 :

- **Création de 2 postes d'arboristes grimpeurs, cadre d'emploi des adjoints techniques, au ST2 - centre exploitation régie – unité espaces verts**

Le financement de ces postes est couvert par les coûts externalisés évités de ces prestations réalisées en interne, et des économies en fonctionnement seraient également générées par leurs interventions supplémentaires en lieu et place de prestations habituellement externalisées (30 000€/an environ). Cette compétence interne, importante en termes de sécurité, serait ainsi déployée sur le pôle territorial rive droite comme elle l'est déjà sur les autres pôles.

RECAPITULATIF

Direction générale	Postes créés					Postes supprimés					Solde	Coût en année pleine	Coût année N
	A+	A	B	C	Total	A+	A	B	C	Total			
DG des territoires	0	5	1	11	17	0	0	4	2	6	11	569 235,16 €	47 436,26 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président N°2020-BM0696 en date du 16 juillet 2020, arrêtant l'organisation générale des services,

Vu l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique,

VU le comité technique du 6 octobre 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, un ajustement des effectifs ou d'évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires afin de répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les modifications des postes ci-dessus mentionnés

Article 2 : d'autoriser les éventuels recours aux agents non-titulaires pour les postes indiqués ci-dessus et selon la fiche financière annexée

Article 3 : d'autoriser les transferts de postes mentionnés ci-dessus

Article 4 : d'autoriser l'organisation des directions mentionnées ci-dessus

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---